

=====

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025.**

Le conseil municipal d'AHUN s'est réuni le 27 janvier 2025 à la Mairie d'AHUN en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry COTICHE Maire, selon convocation du 20 janvier 2025.

**ETAIENT PRESENTS** : M. COTICHE, M DESLOGES, Mme DEMAY, M BOUDEAU, M. CHARLES, Mme FAURE, M DENIAU, M. CHAUSSECOURTE

**ETAIENT EXCUSES** : Mme DUBOUIS (procuration à M. COTICHE), M FOIRET (procuration à M. DESLOGES), Mme ENGUEHARD (procuration à Mme FAURE),

**ETAIENT ABSENTS** : M CHERRORET, M PACAUD, Mme LAURENT, Mme MAZIERE

➤ Monsieur Desloges est élu secrétaire de séance.

• **Approbation du procès-verbal du 05 décembre 2024 :**

Le procès-verbal de la dernière séance du 05 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

*Vote :                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 11*

• **Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2025 :**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de pouvoir régler les factures d'investissement avant le vote du budget 2025.

Les montants des dépenses d'investissement inscrit au budget Principal 2024 modulé par les décisions modificatives s'il y en a.

Monsieur le Maire propose la répartition suivante :

- Chapitre 20 : 5 210,87 € (20 843,48 x 25%)
- Chapitre 21 : 32 026,70 € (128 106,79 x 25%)
- Chapitre 23 : 29 502,60 € (118 010,39 x 25%)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2025 dans les conditions énoncées ci-dessus.

*Vote :                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 11*

• **Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet :**

Compte tenu des projets, de la nécessité de permettre un fonctionnement plus stable du secrétariat, et de pérenniser le poste de Gaëlle TAMIAZZO, il convient de renforcer les effectifs du service du secrétariat de mairie.

Le Maire propose à l'assemblée la création à compter du 01 mars 2025 au tableau des emplois et des effectifs d'un emploi permanent à temps complet comprenant les fonctions suivantes : agent administratif sur le grade adjoint administratif, pour 35 heures hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

*Vote :                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 11*

- **Répartition des frais de fonctionnement des écoles :**

M le Maire rappelle aux conseillers la délibération du 19 avril 2022 selon laquelle la commune d'Ahun avait proposé que certaines communes (Chamberaud, Cressat, Fransèches et Moutier d'Ahun) versent une participation forfaitaire de 150 € par élève.

Considérant qu'il convient d'élargir cette proposition à l'ensemble des communes creusoises qui n'auraient pas d'école ou qui n'auraient pas délégué cette compétence à la communauté de communes dont elles dépendent,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.

Vote :                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 11

- **Motion de soutien à la ligne ferroviaire Guéret – Felletin**

**Considérant** la récente information donnée par SNCF Réseau qui confirme que plus aucun *train express régional* ne circulera sur la ligne Guéret - Felletin (*via* les gares de Lavaveix-les-Mines, Busseau-sur-Creuse et Aubusson) d'ici la fin de l'année 2025,

**Considérant** le coût humain et salarial important d'une telle suppression de ligne si elle devenait effective (un représentant syndical SNCF évoque « *entre sept et dix postes d'aiguilleurs et d'agents qui entretiennent et réparent les lignes* »),

**Considérant** enfin que cette ligne ferroviaire relève d'une absolue priorité pour les transports et la mobilité des Creusoises et des Creusois, mais aussi pour l'activité économique, pour les séjours touristiques et plus simplement, en termes d'usages et d'image, pour l'attractivité du territoire départemental qui perd des emplois et des habitants depuis plusieurs années,

Pour toutes ces raisons, les élus de la Commune d'AHUN, réunis ce jour en Conseil municipal,

**Demandent** que soit garanti le maintien du service ferroviaire de la ligne Guéret – Felletin, ligne structurante et prisée de nombreux usagers, avec une reconsidération de la participation financière des différentes parties prenantes susceptible de la moderniser et de la mettre en conformité avec les normes européennes en vigueur,

**Demandent** que se reconstitue sur cette ligne un important service de transport ferroviaire fret, qui permettrait de diminuer conséquemment le nombre de camions sur les routes départementales, avec un impact écologique tout à fait notable,

**Demandent** enfin que soient réunies sans délai les instances concernées (Etat, Région, SNCF, SNCF réseau, collectivités territoriales, représentants syndicaux SNCF et représentants des usagers) afin d'évoquer des solutions de maintien du service, autour de dessertes cadencées des trains, d'adaptation aux publics utilisateurs (et notamment aux publics plus spécifiques que sont les étudiants, les personnes en situation de handicap, etc.).

Vote :                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 11

- **Questions diverses :**

- o Achat d'un tracteur et d'une épareuse, et lancement d'une procédure adaptée dans le cadre de la commande publique :

Monsieur Desloges indique que le tracteur communal compte 8800heures et a 8 ans, l'épareuse 6 ans. Il serait nécessaire de pourvoir à son remplacement. Pour cette raison, il a demandé des devis à plusieurs entreprises pour avoir une estimation du tarif et de la reprise de ces 2 engins.

Dans le cadre de la commande publique, il convient de lancer une procédure adaptée. Un cahier des charges va être établi en ce sens.

☞ **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.**